

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-03-2022

Règlement modifiant le règlement numéro 365-2019, tel qu'amendé, décrétant la tarification d'activités, de biens ou de services municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud peut prévoir que tout ou une partie de ses biens, activités ou services sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la tarification ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a préalablement été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Rigaud ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 365-2019, tel qu'amendé, est modifié en remplaçant l'intégralité de ses annexes par les annexes du présent règlement numéro 365-03-2022 pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Projet de règlement présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022.

Marie-Claude Frigault
Mairesse

Hélène Therrien
Greffière adjointe

Annexe 1

	Description	Taxes en sus*
1.	ACCÈS AUX DOCUMENTS – REPRODUCTION	
1.1.	Photocopies en noir et blanc <ul style="list-style-type: none"> • Selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs en vigueur</i> (règlement provincial) 	←
1.2.	Photocopies pour les organismes <u>reconnus</u> <ul style="list-style-type: none"> • 500 premières photocopies (<i>1 photocopie couleur = 8 photocopies en noir et blanc</i>) • Photocopies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par feuille en noir et blanc ○ Par feuille en couleur 	Gratuit 0,02 \$ 0,16 \$

* Si applicables

Dépôt et présentation le 18-01-2022

Annexe 2

	Description	Taxes en sus*
2.	ÉVALUATION / TAXATION / PERCEPTION	
2.1.	Vente pour défaut de paiement des taxes <ul style="list-style-type: none">• Lettre recommandée• Frais de recouvrement	Frais réels encourus
2.2.	Chèque non honoré par une institution financière	Frais réels encourus

* Si applicables

Dépôt et présentation le 18-01-2022

Annexe 3

	Description	Taxes en sus*
3.	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES	
3.1.	Assermentation	Gratuit
3.2.	Élection municipale <ul style="list-style-type: none">• Retrait d'affichage électoral illégal par la Ville	Frais réels encourus

* Si applicables

Dépôt et présentation le 18-01-2022

Annexe 4

	Description	Taxes en sus*
4.	SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE	
4.1.	Permis de brûlage	20 \$
4.2.	Entretien d'extincteurs <ul style="list-style-type: none"> • Pointe-Fortune • Très-Saint-Rédempteur 	Frais réels encourus + 15 %
4.3.	Service de premiers répondants pour une activité à but lucratif sur un des territoires desservis par la Ville	115 \$
4.4.	Service de premiers répondants pour une activité d'un organisme sans but lucratif sur un des territoires desservis par la Ville	Gratuit
4.5.	Service de prévention dans une autre municipalité	67 \$/h
4.6.	Fourniture de boîtes SUPRA	Frais réels encourus + 5 %
4.7.	Inspection des bornes d'incendie privées <ul style="list-style-type: none"> • Tarif annuel par borne 	75 \$
4.8.	Défectuosité, mauvais fonctionnement ou déclenchement d'un système d'alarme – frais pour pénétrer à l'intérieur des lieux protégés, et ce, pour l'intervention par la Ville ou tout autre service de sécurité incendie	Frais réels encourus + 15 %
4.9.	Tarifification - prévention ou combat d'un incendie de véhicule pour une personne physique ou morale qui n'a pas son domicile dans la Ville et qui n'est pas un contribuable municipal. <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les membres du Service de sécurité incendie de Rigaud sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire dudit véhicule qui n'est pas domicilié sur le territoire de la Ville et qui n'est pas contribuable, est assujéti au paiement des présents tarifs. Ces tarifs sont payables par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du Service de sécurité incendie. 	
	A) pour les premières deux heures d'intervention (ou n'importe quelle fraction de ces deux premières heures), et ce, peu importe l'équipement utilisé (inclut le personnel affecté)	600 \$/h
	B) troisième heure ou fraction de cette heure, peu importe l'équipement utilisé et inclut le personnel nécessaire	550 \$/h
	C) toute heure additionnelle ou fraction d'heure additionnelle aux paragraphes A et B	
	C-1) pour chaque équipement suivant utilisé, incluant l'opérateur nécessaire pour chaque appareil d'intervention <ul style="list-style-type: none"> • Autopompe avec accessoires • Appareil d'élévation avec accessoires • Véhicule accessoire 	600 \$/h 750 \$/h 200 \$/h
	C-2) main-d'œuvre additionnelle afin de compenser le salaire, l'habillement et les accessoires qui leur sont fournis, le coût d'assurance, les avantages sociaux, etc.	150 % salaire brut payé à l'occasion de l'intervention
4.10.	Tarifification – prévention ou combat d'un incendie sur le territoire d'une ville non membre de l'entraide intermunicipale contre les incendies. <ul style="list-style-type: none"> • Toute tarification horaire est comptabilisée à partir de la réquisition des équipements jusqu'à leur retour à la caserne des pompiers y compris leur remise en service. 	
	A) Échelle aérienne, y compris les services d'une équipe <ul style="list-style-type: none"> • Tarif horaire pour les trois premières heures • Tarif pour les heures suivantes 	2 000 \$ 1 000 \$

	Description	Taxes en sus*
	B) Autopompe, y compris les services d'une équipe <ul style="list-style-type: none"> Tarif horaire pour les trois premières heures Tarif pour les heures suivantes 	1 500 \$ 750 \$
	C) Unité d'urgence, poste de commandement comprenant une équipe <ul style="list-style-type: none"> Tarif horaire pour les trois premières heures Tarif pour les heures suivantes 	800 \$ 400 \$
	D) Pompiers seulement <ul style="list-style-type: none"> Tarif horaire pour les trois premières heures Tarif pour les heures suivantes 	Salaire majoré de 100 % Salaire majoré de 50 %
	E) Utilisation des produits ou d'articles spécialisés dans la lutte contre les incendies et contre les situations impliquant les matières dangereuses, telles que mousse, mousse spécialisée, eau pénétrante, vêtements de protection de classe « A » et « B », boudins, estacades, absorbants et autres produits ou articles de même nature ainsi que la décontamination des équipements	Coût réel de remplacement encouru + 15 %
	F) Camion de service (807) <ul style="list-style-type: none"> Camion seulement Camion et 2 pompiers 	100 \$ 100 \$ + salaire décrit en D)
4.11.	Lorsque le Service de sécurité incendie de Rigaud est requis lors d'un feu de joie ou feu d'artifice (inclut unité 207 ou 2007 ainsi qu'une équipe de pompiers) <ul style="list-style-type: none"> Organisme reconnu Privé ou autres organismes 	Gratuit 600 \$/h
4.12.	Pour les services de sécurité incendie qui n'auront pas signé de lettre d'entente avec la Ville de Rigaud pour les services de sauvetage en hauteur et en espaces clos, les tarifs suivants seront applicables lors d'une intervention <ul style="list-style-type: none"> Ces tarifs ne comprennent pas le coût des salaires des pompiers 	
	A) Sauvetage en hauteur (minimum 3 heures) <ul style="list-style-type: none"> Tarif d'opération pour la première heure Tarif d'opération pour les heures excédantes 	10 000 \$ 5 500 \$
	B) Sauvetage en espaces clos (minimum 3 heures) <ul style="list-style-type: none"> Tarif d'opération pour la première heure Tarif d'opération pour les heures excédantes 	12 000 \$ 6 500 \$
4.13.	Formations de l'École nationale des pompiers du Québec – programmes complets <ul style="list-style-type: none"> Pompier I édition 2008 – 5 monitorats à faire dans le Service de sécurité – incendie du candidat – par individu Pompier II, cours 1 à 5 seulement, cours 6 exclus – par individu Simulateur d'embrasement ou de phénomènes thermiques, optionnel avec la formation POI Matières dangereuses opérations par individu 	4 675 \$ 2 375 \$ Frais réels encourus + 15 % 1 050 \$

	Description	Taxes en sus*
	<ul style="list-style-type: none"> Autosauvetage par individu Autopompe Désincarcération Véhicule d'élévation 	<p>285 \$</p> <p>1 035 \$</p> <p>1 170 \$ + 1 ½ voiture au prix du marché</p> <p>1 055 \$</p>
4.14.	<p>Formations École nationale des pompiers du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite d'un programme déjà commencé dans un autre lieu de formation pour des candidats faisant déjà partie d'un service de sécurité incendie et fournissant leur habit de combat et leur appareil de protection respiratoire 	<p>Au prorata du nombre d'heures à être effectuées jusqu'à un maximum de 4 675 \$</p>
4.15.	<p>Tarif horaire pour l'usage des camions, des remorques et équipements pour fin de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Autopompe Échelle aérienne Camion-citerne Unité d'urgence sans l'équipement de désincarcération Camion de service Remorque de sauvetage technique (par remorque) Équipements de désincarcération 	<p>100 \$</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p>
4.16.	<p>Location du site d'entraînement pour les examens de l'École nationale des pompiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Pompier I pratique <ul style="list-style-type: none"> Frais de base Tarif horaire Matières dangereuses – pratique <ul style="list-style-type: none"> Frais de base Tarif horaire Pompier II pratique <ul style="list-style-type: none"> Frais de base Tarif horaire 	<p>520 \$</p> <p>140 \$</p> <p>475 \$</p> <p>110 \$</p> <p>520 \$</p> <p>140 \$</p>
4.17.	<p>Location du site d'entraînement à un SSI pour entraînement Pompier I</p> <ul style="list-style-type: none"> Entraînement POI <ul style="list-style-type: none"> Frais de base Tarif horaire 	<p>150 \$</p> <p>145 \$</p>
4.18.	<p>Accréditations d'instructeurs de l'École nationale de pompier (location des équipements et infrastructures)</p> <ul style="list-style-type: none"> Autopompe – frais de base Véhicule d'élévation – frais de base Désincarcération <ul style="list-style-type: none"> Frais de base par voiture 	<p>1 305 \$</p> <p>1 305 \$</p> <p>Au prix du marché + 5 %</p>
4.19.	<p>Passer un examen de l'ÉNPNQ géré par le SSI Rigaud. Tarif par candidat avant les frais d'inscription de l'École nationale de pompier</p> <ul style="list-style-type: none"> Pompier I édition 2008 Pompier II édition 2008 	<p>120 \$</p> <p>120 \$</p>

	Description	Taxes en sus*
	<ul style="list-style-type: none"> • Matières dangereuses opérations • Autopompe • Désincarcération • Véhicule d'élévation 	100 \$ 100 \$ 100 \$ 100 \$
4.20.	Remplissage des cylindres d'air respirable (<u>prix par cylindre</u>)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Cylindre de cascade 6000 psi • Cylindre de cascade 5000 psi • Cylindre d'APRIA 2216-30 • Cylindre d'APRIA 4500-30 • Cylindre d'APRIA 4500-45 • Cylindre d'APRIA 4500-60 	90 \$ 80 \$ 7 \$ 8 \$ 9 \$ 10\$

* Si applicables

Dépôt et présentation le 18-01-2022

Annexe 5

ATTENTION

Des frais d'administration de 15 % sont applicables en sus sur tous les coûts indiqués à l'annexe 5 (sauf si indication contraire).

	Description	Taxes en sus*
5.	TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURES	
5.1.	Dégel des ponceaux privés	50 \$/h Minimum 1 h
5.2.	Directeur <ul style="list-style-type: none"> • Incluant le véhicule de service 	65 \$/h
5.3.	Chef de division <ul style="list-style-type: none"> • Incluant le véhicule de service 	55 \$/h
5.4.	Journalier classe 1	45 \$/h
5.5.	Journalier classe 2	40 \$/h
5.6.	En dehors des heures normales de travail, du lundi au vendredi, 16 h 01 à 6 h 59, le samedi ainsi que les jours fériés) <ul style="list-style-type: none"> • Taux indiqués de 5.1 à 5.5 • Taux horaire tous les jours, sauf le dimanche • Taux horaire le dimanche 	3 heures minimum 150 % 200 %
5.7.	Camion unité de service ou camionnette	40 \$/h Minimum 1 h
5.8.	Petit camion six (6) roues avec conducteur <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	55 \$ h Minimum 1 h
5.9.	Gros camion dix (10) roues avec conducteur <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	66 \$/h Minimum 1 h
5.10.	Excavatrice avec opérateur <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	85 \$/h
5.11.	Excavatrice avec opérateur (entrepreneur) <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	Frais réels encourus
5.12.	Excavatrice avec opérateur et marteau hydraulique <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	130 \$/h
5.13.	Excavatrice avec opérateur et marteau hydraulique (entrepreneur) <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	Frais réels encourus
5.14.	Excavatrice sur roues avec opérateur <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	110 \$/h
5.15.	Excavatrice sur roues avec opérateur (entrepreneur) <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	Frais réels encourus
5.16.	Excavatrice sur roues avec opérateur, débroussailleur-déchiporteur <ul style="list-style-type: none"> • Facturé à l'heure près 	160 \$

	Description	Taxes en sus*
5.17.	Excavatrice sur roues avec opérateur, débroussailleur-déchetueur (entrepreneur) <ul style="list-style-type: none"> Facturé à l'heure près 	Frais réels encourus
5.18.	Fauche de foin/gazon sur les terrains privés <ul style="list-style-type: none"> Facturé à l'heure près 	160 \$/h
5.19.	Installation ou réparation d'un compteur d'eau	Frais réels encourus
5.20.	Balai ramasseur <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage de la chaussée (selon le règlement sur les nuisances en vigueur) 	110 \$/h
5.21.	Nettoyage d'une voie publique <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage requis lorsque des résidus tels que pierre, terre, fumier se trouvent sur la voie publique 	Frais réels encourus
5.22.	Ouvrir et fermer l'eau provenant de l'aqueduc municipal <ul style="list-style-type: none"> Premier appel sur les heures ouvrables Second appel et suivants sur les heures ouvrables En dehors des heures normales de travail et jours de congé 	Gratuit Gratuit 135 \$/h
5.23.	Construction, réparation ou coupe de trottoir	Frais réels encourus
5.24.	Construction, réparation ou coupe de bordures de béton	Frais réels encourus
5.25.	Ramasser des déchets ou dépôts sauvages	Frais réels encourus
5.26.	Location d'un panneau électronique de vitesse	50 \$/jour
5.27.	Utilisation ou traverse d'emprise <ul style="list-style-type: none"> Dépôt <u>avant</u> l'obtention du certificat d'autorisation 1 utilisation ou traverse Si plus d'une utilisation ou traverse sur des terrains contigus, appartenant au même propriétaire, est exigé le taux d'une utilisation (première) en plus du taux indiqué pour la seconde et suivantes. Elles doivent être réalisées simultanément et approuvées par la direction des Services techniques et des infrastructures ou son représentant Le remboursement se fera à la suite d'une inspection dudit Service confirmant que les travaux ont été effectués conformément à la réglementation Frais de réparation, si nécessaire Certificat d'autorisation 	1 500 \$ 1 000 \$ Frais réels encourus 15 \$
5.28.	Occupation du domaine public – obtention d'un permis d'occupation (permanent) <ul style="list-style-type: none"> Tarif de base payable lors du dépôt de la demande + Usage résidentiel, tarif annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre, payable à l'émission du permis <ul style="list-style-type: none"> Superficie d'occupation <ul style="list-style-type: none"> 0 à moins de 5 m² 5 m² à moins de 10 m² 10 m² à moins 15 m² 	500 \$ 100 \$ 200 \$ 300 \$

	Description	Taxes en sus*
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 m² à moins de 20 m² ▪ 20 m² et plus <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Usage commercial, industriel, institutionnel, agricole ou autre, tarif annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre, payable à l'émission du permis <ul style="list-style-type: none"> ○ Superficie d'occupation <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 à moins de 5 m² ▪ 5 m² à moins de 10 m² ▪ 10 m² à moins de 15 m² ▪ 15 m² à moins de 20 m² ▪ 20 m² et plus • Frais de réparation, si nécessaire 	<p>400 \$ 500 \$</p> <p>200 \$ 400 \$ 600 \$ 800 \$ 1 000 \$</p> <p>Frais réels encourus</p>
5.29.	<p>Occupation du domaine public – obtention d'un permis d'occupation (temporaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif de base payable lors du dépôt de la demande + • Usage résidentiel, tarif annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre, payable à l'émission du permis <ul style="list-style-type: none"> ○ Superficie d'occupation <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 à moins de 5 m² ▪ 5 m² à moins de 10 m² ▪ 10 m² à moins de 15 m² ▪ 15 m² à moins de 20 m² ▪ 20 m² et plus <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Usage commercial, industriel, institutionnel, agricole ou autre, tarif annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre, payable à l'émission du permis <ul style="list-style-type: none"> ○ Superficie d'occupation <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 à moins de 5 m² ▪ 5 m² à moins de 10 m² ▪ 10 m² à moins de 15 m² ▪ 15 m² à moins de 20 m² ▪ 20 m² et plus • Frais de réparation, si nécessaire 	<p>500 \$</p> <p>50 \$ 100 \$ 150 \$ 200 \$ 250 \$</p> <p>100 \$ 200 \$ 300 \$ 400 \$ 500 \$</p> <p>Frais réels encourus</p>
5.30.	<p>Permis annuel pour les entrepreneurs en déneigement des entrées et des stationnements privés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis annuel et valide du 1^{er} octobre au 30 avril 	<p>50 \$ Par année</p>
5.31.	<p>Raccordement aux services publics d'aqueduc et/ou égout (sanitaire et pluvial) – dépôt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dépôt est obligatoire avant l'obtention du certificat d'autorisation; • <u>S'il s'agit de travaux effectués par la Ville</u>, cette somme servira de dépôt provisoire. • <u>S'il s'agit de travaux effectués par un entrepreneur</u>, cette somme servira de garantie de conformité d'exécution des travaux. • Dans le cas de 2 raccordements et plus sur des terrains contigus, appartenant au même propriétaire, sont exigés <u>le dépôt inscrit plus haut pour le 1^{er} raccordement et un dépôt additionnel pour les raccordements suivants</u>, réalisés simultanément et approuvés par le directeur des Services techniques et des infrastructures ou son représentant 	<p>4 000\$</p> <p>1 000 \$ 2 et suivants</p>


	Description	Taxes en sus*
5.32.	Raccordement aux services publics d'aqueduc et/ou égout (sanitaire et pluvial) – travaux <ul style="list-style-type: none"> • Travaux effectués par la Ville • Travaux effectués par un entrepreneur 	Frais réels encourus Frais réels encourus
5.33.	Demande de certificat d'autorisation de rejet d'eaux usées à l'égout	300 \$ Par permis
5.34.	Bac roulant pour matières résiduelles non recyclables (ordures – noir) <ul style="list-style-type: none"> • Bac pour nouvelle construction <ul style="list-style-type: none"> ○ 240 litres ○ 360 litres • Bac endommagé par l'entrepreneur <ul style="list-style-type: none"> ○ 240 litres ○ 360 litres • Bac endommagé par le citoyen, mais réparable <ul style="list-style-type: none"> ○ 240 litres ○ 360 litres • Remplacement du bac (perdu, volé, endommagé par le citoyen et non réparable) <ul style="list-style-type: none"> ○ 240 litres ○ 360 litres • Bac additionnel 	Aucun frais adm. Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Coût réel Coût réel Non permis
5.35.	Bac roulant pour récupération de 360 litres (recyclage – bleu) <ul style="list-style-type: none"> • Bac pour nouvelle construction • Bac endommagé, mais réparable • Remplacement du bac (perdu, volé, endommagé et non réparable) • Bac additionnel (50 % du coût réel pour encourager le recyclage) 	Aucun frais adm. Gratuit Gratuit Coût réel Coût réel à 50 %
5.36.	Bac roulant de 45 litres pour résidus alimentaires (compost – brun) <ul style="list-style-type: none"> • Bac pour nouvelle construction • Bac endommagé par l'entrepreneur • Bac endommagé, mais réparable • Remplacement du bac (perdu, volé, endommagé et non réparable) • Bac additionnel 	Aucun frais adm. Gratuit Gratuit Gratuit Coût réel Coût réel
5.37.	Utilisation d'une borne murale de l'usine de filtration pour en retirer l'eau non potable <ul style="list-style-type: none"> • Coût du permis par période de 24 heures 	50 \$
5.38.	Préposé municipal responsable du traitement des eaux <ul style="list-style-type: none"> • Par échantillonnage 	75 \$ Indexé à 3 % annuellement
5.39.	Arrosage d'une nouvelle pelouse <ul style="list-style-type: none"> • Coût du permis pour une période maximale de 15 jours consécutifs 	20 \$
5.40.	Remplacement d'un panneau d'identification et d'un poteau (numérotage civique) – volé ou accidenté, etc. – nouveau résident <ul style="list-style-type: none"> • En référence au règlement 216-2006, tel qu'amendé, concernant le numérotage de tous les immeubles sur le territoire de la Ville de Rigaud, à l'exception du territoire délimité par le cadastre du village de Rigaud 	Gratuit

	Description	Taxes en sus*
5.41.	Ramassage de branches (inclut : camion, employés, ébrancheuse et disposition) <ul style="list-style-type: none"> • Durant les collectes gratuites planifiées mais plus de 4 m³ • En dehors des périodes de collectes gratuites planifiées 	75 \$/h Minimum 1h

* Si applicables

Dépôt et présentation le 18-01-2022

Annexe 6

	Description	Taxes en sus*
6.	URBANISME ET ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
6.1.	Demande de modification aux règlements d'urbanisme ou demande de PPCMOI <ul style="list-style-type: none"> • Étude d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme 	200 \$
6.2.	Demande de dérogation mineure – frais d'analyse <ul style="list-style-type: none"> ➢ 250 \$ remboursable seulement si la demande est refusée 	750 \$
6.3.	Demande de modification aux règlements d'urbanisme ou demande de PPCMOI <ul style="list-style-type: none"> • Coût fixe payable avant le début du processus. • S'il y a tenue de registre ou autre événement référendaire 	2 000 \$ Frais réels encourus
6.4.	Demande de PPCMOI <ul style="list-style-type: none"> • Publication dans un journal et affichage sur l'immeuble 	Frais réels encourus
6.5.	Demande de mesures différentes, équivalentes ou compensatoires en lien avec l'article 3,21 b) du règlement 274-2010, tel qu'amendé <ul style="list-style-type: none"> • Un dépôt est exigé avant l'étude de la demande 	Frais réels encourus 1 000 \$
6.6.	Lettre d'information sur les installations septiques	100 \$
6.7.	Aménagement d'une installation septique – production d'une attestation de conformité accompagnée de plans tels que construits <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt provisionnel 	1 000 \$
6.8.	Demande de permis de construction nécessitant la production d'un certificat de localisation <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de provisionnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Résidentiel ○ Commercial, communautaire et industriel 	1 000 \$ 2 000 \$
6.9.	Licence pour chien ou pour chat <ul style="list-style-type: none"> • Le propriétaire d'un chien et/ou d'un chat muni d'une identification permanente (micropuce) implantée selon la réglementation en vigueur <u>n'est pas tenu d'obtenir une licence.</u> 	
6.10.	Licence pour chien <ul style="list-style-type: none"> • Les frais de licence annuelle ne s'appliquent pas si la demande d'obtention de la licence est faite par une personne qui nécessite un chien guide ou un chien d'assistance. Conséquemment, la licence est offerte gratuitement sur présentation d'un document dûment signé de l'organisme qui a fourni le chien. La présentation du document précité n'étant pas requise lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de la licence annuelle. 	Gratuit sur présentation d'une preuve
6.11.	Licence annuelle pour chien ou pour chat <ul style="list-style-type: none"> • Licence annuelle (non transférable à un autre animal) 	20 \$ par chien ou chat
6.12.	Licence permanente pour chien ou pour chat <ul style="list-style-type: none"> • Licence pour la vie du chien ou du chat (non transférable à un autre animal, mais peut être transférée entre propriétaires résidents de Rigaud, ex. : chien ou chat donné ou vendu) 	100 \$ par chien ou chat

	Description	Taxes en sus*
6.13.	Licence pour chien ou pour chat – perte ou destruction de la médaille <ul style="list-style-type: none"> Advenant la perte ou la destruction de la médaille, le propriétaire d'un chien ou d'un chat, à qui elle a été délivrée, peut en obtenir une autre auprès de la Ville 	5 \$
6.14.	Intervention du contrôleur animalier	Frais réels encourus + 15 %
6.15.	Obtention d'un permis de colportage selon le règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants en vigueur	50 \$
VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES		
6.16.	Impossibilité d'effectuer la ou les vidanges (par l'entrepreneur) <ul style="list-style-type: none"> Application du règlement en vigueur relatif à la vidange des fosses septiques en plus de l'amende prévue au règlement relatif à la vidange des fosses septiques 	Frais réels encourus + 15 %
6.17.	Du mètre de tuyau excédant le 40 mètres de base	Frais réels encourus
6.18.	Volume excédant 3 974,67 litres (1 050 gallons impériaux)	Frais réels encourus
6.19.	Vidange au besoin (pour les nouveaux systèmes)	Frais réels encourus
6.20.	Vidange additionnelle – entre le 15 mai et le 31 octobre de l'année de vidange systématique	Frais réels encourus
6.21.	Toute autre vidange hors période <ul style="list-style-type: none"> Ces coûts seront de la responsabilité et aux frais de l'occupant ou du propriétaire et leur seront directement facturés par l'entrepreneur 	←

* Si applicables

Annexe 7

	Description	Taxes en sus*
7.	RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – LOCATION DE SALLES	
7.1.	Édifice Paul-Brasseur – 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est	
a)	Salle de l'Amitié	
	<ul style="list-style-type: none"> – Locations privées (fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées) <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif résident (5 heures et moins) 250 \$ ○ Tarif résident (6 heures et plus) 350 \$ ○ Tarif non résident (5 heures et moins) 350 \$ ○ Tarif non résident (6 heures et moins) 450 \$ ○ Montage de la salle (pour tous) 125 \$ ○ Démontage de la salle (pour tous) 125 \$ ○ Frais de ménage (pour tous) 125 \$ – Location pour cours et programmation des loisirs (à l'heure) - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville 25 \$/h – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 35 \$/h – Location pour les organismes selon la politique en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif à l'heure (sans frais supplémentaires de montage et démontage) Gratuit ou 12,50 \$/h ○ Tarif (5 heures et moins) Gratuit ou 125 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) Gratuit ou 175 \$ ○ Montage de la salle 62,50 \$ ○ Démontage de la salle 62,50 \$ 	
7.2.	Chalet de L'escapade – 15, rue du Boisé-des-Franciscaines	
a)	Salle La Coulée (grande salle), entre 8 h et 23 h <u>maximum</u> .	
	<ul style="list-style-type: none"> – Locations privées (fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées) <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) 150 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) 200 \$ – Location pour cours et programmation des loisirs (à l'heure) - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville 25 \$/h – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 35 \$/h – Location pour les organismes selon la politique en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif 5 heures et moins Gratuit ou 75 \$ 	

	Description	Taxes en sus*
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif 6 heures et plus 	Gratuit ou 100 \$
b)	<p>Salle La Cavale (petite salle), entre 8 h et 23 h maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Locations privées (fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées) <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) 100 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) 150 \$ – Location pour cours et programmation des loisirs (à l'heure) - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville 25 \$/h Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 35 \$/h – Location pour les organismes selon la politique en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) Gratuit ou 50 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) Gratuit ou 75 \$ 	
7.3.	Édifice Robert-Lionel-Séguin – 102, rue Saint-Pierre	
a)	<p>Salle polyvalente au rez-de-chaussée.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Locations privées (fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées) <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) 100 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) 150 \$ – Location pour cours et programmation des loisirs (à l'heure) - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville 25 \$/h – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 35 \$/h – Location pour les organismes selon la politique en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) Gratuit ou 50 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) Gratuit ou 75 \$ 	
b)	<p>La grande salle au 2^e étage.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Locations privées (fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées) <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) 150 \$ ○ Tarif (6 heures et plus) 200 \$ – Location pour cours et programmation des loisirs (à l'heure) - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville 25 \$/h – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 35 \$/h – Location pour les organismes selon la politique en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) Gratuit ou 75 \$ 	

	Description	Taxes en sus*
	○ Tarif (6 heures et plus)	Gratuit ou 100 \$
c)	La petite salle (bureau) au 2 ^e étage. <ul style="list-style-type: none"> – Locations privées à l'heure - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre – Location pour les organismes selon la politique en vigueur à l'heure 	25 \$/h 35 \$/h Gratuit ou 12,50 \$/h
7.4.	Salle des Chevaliers de Colomb – 19, rue Saint-Jean-Baptiste Est, 2^e étage	
a)	<ul style="list-style-type: none"> – Locations privées (fêtes, cérémonies, funérailles, réunions privées) <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) ○ Tarif (6 heures et plus) – Location pour cours et programmation des loisirs (à l'heure) - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre – Location pour les organismes selon la politique en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Tarif (5 heures et moins) ○ Tarif (6 heures et plus) 	150 \$ 200 \$ 25 \$/h 35 \$/h Gratuit ou 75 \$ Gratuit ou 100 \$
7.5.	École de l'Épervière – 24, rue de Lourdes	
a)	Gymnase du pavillon Sainte-Anne ou gymnase du pavillon Saint-François <ul style="list-style-type: none"> – Location pour cours et programmation des loisirs à l'heure- cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 	25 \$/h 35 \$/h
7.6.	Parc Chartier-De Lotbinière – 5, rue Pagé	
a)	Terrains sportifs (tennis, pickleball, volleyball et soccer) <ul style="list-style-type: none"> – Location pour les cours et programmation loisirs à l'heure - cours et activités pour les citoyens de Rigaud qui figurent dans la programmation des loisirs de la Ville – Location à l'heure pour toute autre activité qui ne figure pas dans la programmation des loisirs (cours privé, groupe privé, entreprise privée, organisme non reconnu, réunion privée) excluant les fêtes en tout genre 	25 \$/h 35 \$/h
b)	Grand terrain de baseball Gilles Sauvé <ul style="list-style-type: none"> – Liges sportives pour adultes et locations privées à l'heure <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident 	35 \$/h 45 \$/h

	Description	Taxes en sus*
	– Location à l'heure pour les organismes selon la politique en vigueur	Gratuit ou 17,50 \$/h
c)	Petit terrain de baseball Sylvio-Godin <ul style="list-style-type: none"> – Ligues sportives pour adultes et locations privées à l'heure <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident – Location à l'heure pour les organismes selon la politique en vigueur 	35 \$/h 45 \$/h Gratuit ou 17,50 \$/h
d)	Location pour tournoi des deux (2) terrains de baseball et abri <ul style="list-style-type: none"> – Ligues sportives pour adultes et locations privées à la journée <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident – Location à la journée pour les organismes selon la politique en vigueur 	150 \$ 250 \$ Gratuit ou 75 \$/h
e)	Location de l'abri de baseball avec cuisinette <ul style="list-style-type: none"> – Locations privées à l'heure <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident 	25 \$/h 35 \$/h
7.7.	Frais d'annulation d'une location de salle ou de plateau	
a)	Frais d'annulation lorsque la réservation a été payée (applicable à tous)	10 % du montant de la facture

* Si applicables

Annexe 8

	Description	Taxes en sus*
8.	RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – COURS ET ACTIVITÉS	
8.1.	Cours de natation	
a)	<ul style="list-style-type: none"> • Niveaux préscolaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Niveaux juniors (niveaux 1 à 3) <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Niveaux juniors (niveaux 4 à 10) <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Rabais familial lorsque plus de 1 enfant de la même famille <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident <p><i>Note : Les taxes applicables doivent être ajoutées pour les inscriptions des personnes âgées de 15 ans et plus</i></p>	<p>9 \$/cours 12 \$/cours</p> <p>9 \$/cours 12 \$/cours</p> <p>11 \$/cours 14 \$/cours</p> <p>-5 \$/enfant N/A</p>
8.2.	Cours d'aquaforme	
a)	<ul style="list-style-type: none"> • Par cours sur inscription <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident 	<p>10 \$ 13,92 \$</p>
8.3.	Activités libres (résidents et non-résidents) <ul style="list-style-type: none"> • Patinage libre, bain libre, activités libres <ul style="list-style-type: none"> ○ 14 ans et moins ○ 15 ans et plus 	<p>3 \$ 4,35 \$</p>
8.4.	Casque de bain (résidents et non-résidents)	5,22 \$
8.5.	Remplacement d'un carnet de progression de natation	4,35 \$
8.6.	Activités de la programmation des loisirs <p>Le coût des inscriptions peut varier selon l'activité. Ils sont élaborés par les Services récréatifs et communautaires de façon à assurer l'autofinancement des activités ou un minimum de frais. Certaines activités pourraient tout de même demeurer gratuites pour les résidents de Rigaud.</p>	←
8.7.	Programme Accès-Loisirs Vaudreuil-Soulanges – résidents et non-résidents <ul style="list-style-type: none"> • Inscription aux activités offertes par la Ville et/ou bon d'échange pour des activités 	Gratuit
8.8.	Annulation d'une inscription à un cours ou une activité <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'annulation lorsque l'activité a été payée <p>Note : Aucun remboursement après avoir suivi le premier cours, sauf pour raison médicale. Le remboursement se fera au prorata des cours non suivis.</p>	10 % du coût total de l'inscription ou de la location
8.9.	Frais pour transaction par carte de crédit (résidents et non-résidents) <ul style="list-style-type: none"> • S'appliquent aux transactions refusées lors d'une inscription en ligne 	Frais réels encourus
8.10.	Frais d'inscription en ligne <ul style="list-style-type: none"> • Frais chargés à des organismes pour qui la Ville se charge de faire leur inscription en ligne, par le biais du logiciel Sport plus 	Frais réels encourus

	Description	Taxes en sus*
8.11.	Jeu d'évasion <ul style="list-style-type: none"> • Tarif enfant (10 à 14 ans) • Tarif régulier (15 ans et plus) 	22 \$ 25 \$
8.12.	Prêt d'équipement des loisirs dans les parcs pour la saison hivernale Selon des plages horaires définies dans le logiciel Réservotron <ul style="list-style-type: none"> • Tubes à neige <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Mini zamboni <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Support d'aide au patinage <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Trottinette des neiges <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Vélo sur glace <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • Raquettes (adulte et enfant) <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident • <i>Snowskate</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Résident ○ Non résident 	Gratuit 5 \$ Gratuit 5 \$ Gratuit Gratuit Gratuit 5 \$ Gratuit 5 \$ Gratuit 5 \$ Gratuit 10 \$

* Si applicables

Annexe 9

	Description	Taxes en sus*
9.	RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – SENTIERS DE L'ESCAPADE	
9.1.	Location de raquettes et de crampons (par ensemble de raquettes) <ul style="list-style-type: none"> • 3 heures et moins • 6 heures ou journée complète <p><i>Les résidents peuvent bénéficier de prêt d'équipement gratuit, dont les raquettes, au chalet de patin.</i></p>	11,31 \$ 16,96 \$
9.2.	Location de lampes frontales (par lampe) <ul style="list-style-type: none"> • 3 heures et moins • 7 heures ou journée complète 	11,31 \$ 16,96 \$
9.3.	Activités de la programmation des Sentiers de L'escapade (par personne) <p>Le coût des inscriptions peut varier selon l'activité. Les coûts sont élaborés par les Services récréatifs et communautaires de façon à assurer l'autofinancement des activités ou un minimum de frais. Certaines activités pourraient tout de même demeurer gratuites pour les résidents de Rigaud.</p>	←
9.4.	Randonnée d'interprétation pour les groupes <ul style="list-style-type: none"> • 0 – 4 ans • 5 à 14 ans • 15 ans et plus (plus taxes applicables) • École de l'Épervière et organismes reconnus par la Politique de reconnaissance de la Ville de Rigaud 	Gratuit 8 \$ 10 \$ Gratuit
9.5.	Utilisation non exclusive des Sentiers de L'escapade pour des événements organisés par des organismes publics à but non lucratif	Gratuit
9.6.	Utilisation non exclusive des Sentiers de L'escapade pour des événements lucratifs de nature privée (ex. : tournage, événement)	500 \$
9.7.	Frais d'annulation d'une réservation de randonnée d'interprétation de groupe (pour tous)	21,74 \$
9.8.	Vente d'items <ul style="list-style-type: none"> • Vente de café, thé, chocolat chaud et de grignotines) • Vente d'objets promotionnels des Sentiers de L'escapade (ex. : bouteilles et sacs). <p>Le coût est élaboré par les Services récréatifs et communautaires de façon à assurer l'autofinancement de ses items ou un minimum de frais encourus</p>	←

* Si applicables

Annexe 10

	Description	Taxes en sus*
10.	RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – BIBLIOTHÈQUE	
10.1.	Abonnement annuel <ul style="list-style-type: none"> • Adulte et enfant - résident • Adulte – non résident (14 ans et plus) • Enfant – non résident (13 ans et moins) 	Gratuit 30 \$ 10 \$
10.2.	Photocopies ou impressions <ul style="list-style-type: none"> • Format lettre recto (8,5 x 11 pouces) <ul style="list-style-type: none"> ○ Noir ○ Couleur • Format légal recto (8,5 x 14 pouces) <ul style="list-style-type: none"> ○ Noir ○ Couleur • Format tabloïd recto (11 x 17 pouces) <ul style="list-style-type: none"> ○ Noir ○ Couleur 	0,10 \$ 0,25 \$ 0,10 \$ 0,25 \$ 0,25 \$ 0,50 \$
10.3.	Vente de volumes usagés	1 \$ par volume
10.4.	Frais de reliure pour un livre endommagé par l'utilisateur	9 \$
10.5.	Perte ou dommage d'un document	Coût réel du document + 5 \$ de frais d'administration
10.6.	Le coût des inscriptions peut varier selon l'activité. Ils sont élaborés par les Services récréatifs et communautaires de façon à assurer l'autofinancement des activités ou un minimum de frais. Certaines activités pourraient tout de même demeurer gratuites pour les résidents de Rigaud.	←
10.7.	Vente d'items Le coût est élaboré par les Services récréatifs et communautaires de façon à assurer l'autofinancement de ses items ou un minimum de frais encourus	←

* Si applicables

Annexe 11

	Description	Taxes en sus*
11.	RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – CAMP DE JOUR FOLIES D'ÉTÉ	
11.1.	Inscription au camp de jour 5 à 12 ans Par semaine sans service de garde <ul style="list-style-type: none"> • Résident • Non-résident Par semaine avec service de garde <ul style="list-style-type: none"> • Résident • Non-Résident 	 87 \$ 144 \$ 108 \$ 179 \$
11.2.	Frais de retard au service de garde pour chaque 10 minutes additionnelles par enfant	5 \$

Dépôt et présentation le 18-01-2022

Annexe 12

	Description	Taxes en sus*
12.	RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES – TENNIS	
12.1.	Obtention d'une clé pour la serrure du terrain de tennis <ul style="list-style-type: none"> • Résident • Non-résident - 14 ans et moins • Non-résident - 15 ans et plus 	Gratuit 25 \$ 21,74 \$
12.2.	Cours de groupe - enfants 5 à 13 ans <ul style="list-style-type: none"> • Résident • Non-résident Cours semi-privé (2 personnes) <ul style="list-style-type: none"> • Résident - 14 ans et moins • Résident - 15 ans et plus • Non-résident - 14 ans et plus • Non-résident - 15 ans et plus Cours privé (1 personne) <ul style="list-style-type: none"> • Résident - 14 ans et moins • Résident - 15 ans et plus • Non-résident - 14 ans et plus • Non-résident - 15 ans et plus 	10 \$/cours/h 13 \$/cours/h 25 \$/pers/h 21,74 \$/pers/h 33 \$/pers/h 28,70 \$/pers/h 50 \$/pers/h 43,49 \$/pers/h 66,50 \$/pers/h 57,84 \$/pers/h

Dépôt et présentation le 18-01-2022